



Parc info N° 44 - 28 octobre 2024

**Campagne d'automne de Broyage
du 18 au 22 novembre 2024
Signalement déchèterie sauvage**



L'AFUL organise annuellement et sans frais pour les résidents deux campagnes de broyage de branchages, au printemps et à l'automne, en dehors de ces dates, et à l'exception de conditions météorologiques signalées, aucun autre passage ne sera effectué.

Ce service est conditionné au strict respect par les résidents des Règles suivantes :

Dépôt limite des branchages le dimanche 17 novembre.

Dimensions des branchages acceptés :

1. Diamètre n'excédant pas 8 cm...
2. Longueur supérieure à 50 cm...
3. Sur UNE hauteur de 1,50 mètre maximum.

Volume de branchage limité :

Disposition des branchages sur UNE SEULE rangée de 3 mètres linéaires maximum.

- Exclusivement sur le terrain du lot concerné, l'utilisation des parties communes étant proscrite.
- De manière ordonnée pour faciliter la saisie.
- En veillant à ne pas mélanger les espèces et notamment les "épineux" des "non-épineux".
- En veillant à ce que l'extrémité des branchages ne comporte pas de "fourches".
- Dans le même sens, côté coupé vers la route, en veillant à ne pas empiéter sur le trottoir et/ou la chaussée et sans être attachés.
- Etant précisé que :
- Les tiges vivaces (tiges hautes, asters, marguerites, etc...) ne sont pas acceptées...
- Les mottes de terre ou les racines des arbustes doivent être coupées
- Les résidus d'élagage comme les feuilles ne doivent pas être déposés sur les branchages mais évacués en déchetterie locale par vos soins
- **Les sacs de feuilles ne sont pas acceptés également ;**

Aucun véhicule ne doit stationner sur les places ou devant les branchages afin de faciliter le passage du camion et le travail de broyage durant la période concernée.

Si ces règles ne sont pas suivies, nous transmettons aux résidents concernés une information concernant notre refus de ramassage.

Outre ce rappel des règles, nous souhaitons vous rappeler que le ramassage des épineux et des non-épineux se feront en deux fois pendant cette semaine de broyage. Les non-épineux seront utilisés pour faire du paillage dans nos parterres et les zones appropriées.

Déchéterie sauvage et mauvaise pratique !

Un phénomène qui persiste malgré nos nombreuses mise en garde.

il s'agit du dépôt de déchets végétaux dans les parties communes de la résidence voire de gravats, ceci est inadmissible.

La résidence et la nature ne sont pas une poubelle !

Nous demandons aux résidents, qui pourront se reconnaître sur ces photos, de réaliser le nettoyage des zones concernées. Nous passerons fin novembre pour nous assurer que les résidents indéclicats ont fait le nécessaire pour remettre l'espace commun en état.



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur AFUL DU PARC DE LESIGNY.

[Se désinscrire](#)

